Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Table de matières

1. État des lieux 2
2. Généralités 2
3. Règles de conduite & les titres d'accès 3
4. Education & travail 4
5. Commerce de détail & professions de contact 5
6. Gastronomie, culture et loisirs 5
7. Frontières 7

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
1. État des lieux		
Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/) Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)	Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de); Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)	Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Sciensano (https://covid-19.sciensano.be/) Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)
2. Généralités		
À partir du 1er décembre 2020, la loi sur les mesures temporaires de la Corona s'appliquera. Cela signifie que les pouvoirs reviennent aux maires des municipalités et qu'il y a un contrôle parlementaire À partir du 25 septembre 2021, un seul niveau de risque s'applique à l'ensemble du pays. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité. À partir du 28 novembre, un confinement en soirée et des mesures plus strictes pendant la journée ont été appliqués. Le billet d'accès à Corona était déjà plus largement utilisé. Le projet de loi visant à généraliser l'utilisation de la carte d'accès corona et à offrir le choix entre 2G (guéri ou vacciné) et 3G est reporté pour le moment. À partir du 19 décembre, un confinement complet est appliqué aux Pays-Bas jusqu'au 14 janvier 2022 au moins.	Avec la modification de l'Infektionsschutzgesetz à partir du 15 septembre, ce n'est plus le nombre de nouvelles infections pour 100 000 habitants par 7 jours qui est déterminant pour les mesures, mais l'incidence sur 7 jours du nombre d'admissions à l'hôpital, du taux d'occupation des soins intensifs et du nombre de vaccinations. En Allemagne, les règles principales suivantes s'appliquent: - Règle 3G= Genesen, geimpft oder Getestet (Guéri, vacciné ou testé) ; - AHA+L=Abstand einhalten, Hygieneregeln beachten und im Alltag Maske tragen + Lüften (Garder ses distances, respecter les règles d'hygiène, porter un masque au quotidien, airing). En outre, la règle 2G (Geimpft of Genesen) a été décidée par les ministres : - Hospitalisation de 3 pour 100 000 habitants : 2G pour les loisirs, la culture et les sports et les professions de contact.	Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours : - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4. La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4. Bien que la fin de la phase fédérale soit en cours de préparation, le gouvernement fédéral a décidé de déclarer une urgence épidémique pour une durée maximale de trois mois. Les différents États peuvent donc prendre des mesures plus strictes.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	- Hospitalisation de 6 personnes pour 100 000 habitants : la règle 2G plus s'applique ; les personnes guéries et/ou vaccinées doivent également présenter un test négatif pour les sites présentant un risque accru d'infection. - Hospitalisation de 9 ou plus pour 100 000 habitants : mesures supplémentaires et restrictions de contact. Le 2 décembre, les ministres de la santé ont décidé de prendre des mesures supplémentaires en imposant une règle 2G dans tout le pays, quelle que soit l'incidence pour les commerces et les bâtiments culturels et récréatifs. Le règlement NRW a été modifié le 4 décembre. Pour un certain nombre de mesures, la Hospitaliserungsinzidenz est normative.	Avec effet immédiat, un forfait d'hiver a été décidé le 26 novembre, ainsi qu'un vaccin de rappel dans les 4 (non mRNA) ou 6 (mRNA) mois suivant la dernière vaccination. Des mesures supplémentaires ont été prises le 3 décembre. Une évaluation des mesures le 22 décembre.
3. Règles de conduite & les titres d'accès		
- Règle de la distance de 1,5 mètre obligatoire. - Masques obligatoires (à partir de l'âge de 13 ans) pour tous les lieux publics intérieurs ou extérieurs tels que les supermarchés, les parcs d'attractions, les professions de contact et les établissements d'enseignement, théâtres et lieux de passage. Dans les transports publics et les aéroports, l'obligation de porter un masque buccal reste en vigueur. - L'appel de rester à la maison autant que possible. - Recevez jusqu'à 2 invités par jour à votre domicile avec le conseil de faire un self-test	- Règle de la distance de 1,5 mètre. Il n'est pas nécessaire de maintenir la distance dans certains établissements grâce à l'application CovPass. - Pas d'obligation de masque buccal en extérieur, mais recommandé si la distance de 1,5 m est difficile à garantir. - Masque obligatoire dans les zones intérieures - Pour les personnes non (entièrement) vaccinées ou guéries (>13 ans), des restrictions strictes en matière de contact s'appliquent : ne rencontrer que les membres de son propre ménage et au maximum 2 personnes d'un autre ménage lors de	- Obligation de respecter la distance de 1,5 m - Les masques buccaux sont obligatoires dans les espaces fermés des transports publics, dans les professions de contact médical et non médical, dans les établissements de santé, dans la gastronomie, lors de manifestations intérieures et extérieures, dans les magasins et les centres commerciaux, dans les espaces et bâtiments accessibles au public. - Le port d'un masque buccal est obligatoire dès l'âge de 6 ans. - Il est fortement recommandé de limiter au maximum les contacts sociaux et de faire en sorte que ces contacts aient lieu de préférence à l'extérieur.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
d'abord. À Noël et au Nouvel An, la limite maximale des groupes est de 4 personnes. - Vous entrez en quarantaine avec un colocataire infecté, même si vous avez été vacciné - Les enfants à partir de 4 ans doivent rester à la maison et être testés en cas de problèmes de santé. **Titre d'accès Corona** Le billet corona (Guerri, Vacciné, Testé <24 heures) est obligatoire (dès l'âge de 13 ans) pour l'accès à presque tous les établissements de restauration, de loisirs et de sport à l'exception des activités de jeunesse organisées pour les enfants jusqu'à 18 ans et les sports de plein air.	rencontres fermées. Cela vaut également pour les réunions avec des personnes vaccinées et non vaccinées. **CovPass-app ou Corona-Warn-app** La règle 3G (Guerri, Vacciné, Testé <48 heures PCR; test rapide <24 heures sites dits à haut risque <6 heures test rapide ou <48 heures PCR) s'applique à l'accès aux événements, le transport public et aux installations non récréatives. La règle 2G s'applique au secteur culturel et récréatif, le commerce de détail, ainsi qu'aux professions de contact (à l'exception des professions médicales et de la coiffure) et aux centres de soins. La règle 2G-plus (vacciné ou guéri et testé récemment <24 heures test rapide antigène ou <48 heures PCR) s'applique aux lieux à haut risque d'infection : clubs, événements dansants, etc. Les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans sont exclus de 2G et 2G-plus.	- Les rencontres à domicile ne sont pas interdites, les autres rencontres privées le sont. Pour les rencontres à domicile, le conseil de faire un self-test pour les invités s'applique. **Covid Safe Ticket (CST)** - Preuve de guérison, vaccination complète ou test négatif (PCR <48 heures ; test rapide antigène <24 heures) - La CST a déjà été introduite pour les événements publics et les salles de danse. À partir du 1er novembre, les régions vont l'introduire pour les restaurants et les centres de fitness. - À partir du 20 novembre, le port d'un masque buccal sera également obligatoire dans les lieux où la CST est requise. - Pour les discothèques et les salles de danse qui ne veulent pas appliquer le masque buccal obligatoire, les visiteurs doivent effectuer un auto-test sur place, en plus de présenter la CST.
4. Education & travail		
- Un conseil très urgent sur le travail à domicile s'applique, sauf en cas de nécessité absolue. Une distance de 1,5 m s'applique sur le lieu de travail. - L'enseignement est fermé du 20 décembre au 9 janvier, à l'exception de l'enseignement pratique, des examens et concours et des élèves et étudiants vulnérables.	- Le travail à domicile est recommandé dans la mesure du possible, l'employeur doit proposer un test en cas de présence. - L'éducation est entièrement physique - La règle de la 3G s'applique sur le lieu de travail et dans les écoles et établissements de formation. Des tests scolaires sont obligatoires et sont considérés comme des	- L'éducation est entièrement physique, l'enseignement hybride s'applique à l'enseignement secondaire - À partir du 20 novembre, le télétravail sera obligatoire dans le secteur privé et dans toutes les administrations publiques, sauf si la nature de l'emploi ou sa continuité le rend impossible.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
- L'accueil périscolaire est également fermé. Les structures d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans restent ouvertes. Soins d'urgence pour les enfants vulnérables et les enfants de parents exerçant une profession cruciale. - Les masques buccaux sont obligatoires dans l'enseignement secondaire et supérieur lors des déplacements à l'intérieur ; pour les classes supérieures des écoles primaires, il y a une recommandation urgente. - Les enfants à partir de 4 ans doivent avoir un résultat négatif au test de participation physique en cas de plainte de santé. - Conseil de faire deux (auto)tests dans les écoles comme mesure préventive.	tests valables. Le test scolaire n'est pas valable pendant les vacances de Noël, du 27 décembre au 9 janvier. Les enfants doivent être testés en plus s'ils ne sont pas guéris ou vaccinés. - Les universités ont la possibilité, en fonction d'infections, de réduire la part de l'éducation physique à un quart au moins	- Interdiction d'organiser des activités ou des réunions d'équipe - Jusqu'au 20 décembre, 1 jour de retour au maximum, puis 2 au maximum - Les vacances de Noël pour les écoles maternelles et primaires seront avancées à partir du 20 décembre. - Obligation d'installer des appareils de mesure du CO2 dans chaque salle de classe et dans les pièces où se trouvent de nombreuses personnes, fermeture des classes dès deux cas d'infection, recommandation d'un (auto) test régulier, port obligatoire d'un masque buccal dès l'âge de 6 ans et interdiction des activités périscolaires.
5. Commerce de détail & professions de contact		
- Les magasins et services non essentiels, tels que les magasins de vêtements et les salons de coiffure, sont fermés. - Les magasins essentiels ferment de 20h00 à 06h00. 1 visiteur par 5m2 ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire.	- Obligation de porter un masque buccal à l'intérieur ; - Règle 3G pour la coiffure, règle 2G pour les autres professions à contact non médical, 2G-plus s'applique aux bordels ; - 2G s'applique au commerce de détail à l'exception des magasins pour les achats quotidiens/essentiels.	Aucune restriction sauf l'obligation de porter un masque buccal à l'intérieur et aux centres commerciaux.
6. Gastronomie, culture et loisirs		
Fermeture de l'hôtellerie, de la culture et des loisirs. Seuls les sports professionnels et les activités artistiques et culturelles sans spectateurs sont possibles. Possibilité de pratiquer des sports de plein air ou des activités	Le secteur de la restauration, de la culture et des loisirs est largement ouvert. Cependant, le port d'un masque buccal est souvent obligatoire (sauf si vous avez un siège fixe) et la règle 2G, ainsi en est-il des marchés de Noël et des	- Limitation du nombre de personnes par table à 6 dans le secteur de la restauration, à l'exception d'un seul ménage. - L'obligation de s'asseoir dans le secteur de la restauration.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
artistiques et culturelles avec un maximum de 2 personnes à une distance de 1,5 m. Les enfants jusqu'à 17 ans peuvent pratiquer des sports à l'extérieur et des compétitions au sein du club, sans public. Interdiction des événements, à l'exception des funérailles comptant jusqu'à 100 personnes, des marchés hebdomadaires et des compétitions sportives professionnelles sans public. Une distance de 1,5 mètre et un masque buccal sont obligatoires dans les lieux de passage et lorsqu'un siège fixe est requis, comme les établissements de restauration, les cinémas et les théâtres. En outre, le titre d'entrée Corona s'applique à de nombreux lieux : établissements de restauration, événements (de flux), art et culture organisés et sports à partir de 18 ans (y compris les gymnases), lieux culturels (de flux).	autres marchés. Cela s'applique également aux sports, sauf pour les athlètes professionnels (test PCR également possible). Les clubs et les discothèques sont fermés. Les autres établissements de danse sont également interdits, comme c'est le cas des établissements de restauration lorsque la danse est le principal centre d'intérêt. Pour les fêtes privées et les rassemblements dont le taux d'infection sur 7 jours est supérieur à 350, une limite de 50 personnes à l'intérieur et de 200 personnes à l'extérieur s'applique. Pour les personnes non immunisées, des restrictions plus strictes s'appliquent. Pour les grands événements sportifs, culturels et récréatifs, un maximum de 30 % de la capacité ou de 50 % de la capacité totale s'applique à partir de 1 000 spectateurs. Un maximum absolu s'applique de 5.000 à l'intérieur et 15.000 à l'extérieur. La règle 2G et l'obligation du masque buccal s'appliquent.	- Le secteur de la restauration ferme entre 23h00 et 05h00. - Les discothèques et les salles de danse sont fermées. - Les matchs sportifs sont sans public. - Interdiction des rassemblements privés à l'intérieur, à l'exception des sports, des rassemblements privés à domicile et des mariages et funérailles. - Les manifestations publiques en intérieur accueillant plus de 4 000 visiteurs ne pourront pas avoir lieu. - D'autres événements et spectacles en intérieur peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes, assises, avec masque buccal, avec CST à partir de 50 visiteurs. - Pour les événements en plein air, les règles du secteur de la restauration s'appliquent et une distance de 1,5 m doit être respectée entre les parties. Les maires peuvent annuler des événements en consultation avec les autorités sanitaires. - Toutefois, l'obligation de porter un masque buccal dans les zones intérieures ainsi que dans les lieux où la CST est obligatoire. Pour les événements, le port d'un masque buccal à l'extérieur est également obligatoire. - La CST s'appliquera également aux établissements de restauration et aux centres de fitness à partir du 1er novembre.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
7. Frontières		
L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.		
Des conseils aux voyageurs spécifiques à chaque pays s'appliquent ; à conseiller sur Nederlandwereldwijd.nl (vert, jaune, orange, rouge). A partir du 27 juillet, la plupart des pays sont jaunes. L'orange ne sera utilisé que pour les pays où la propagation des (nouvelles) variantes du virus est élevée. La Belgique et l'Allemagne sont actuellement en jaune (attention : mais les déplacements non urgents sont possibles). Les mesures relatives aux voyages ont été réajustées à partir du 1er juillet afin de les rendre conformes aux recommandations du Conseil européen. À partir de ce moment, le certificat COVID de l'UE s'applique également à l'utilisation. À partir du 1er juin 2021, la loi sur la quarantaine obligatoire s'appliquera aux voyageurs. Un règlement ministériel fixera les détails de ces règles. Cette loi fait une distinction entre les zones à haut risque (>200/100 000/14 jours, à partir du 1er juillet >200), les zones à très haut risque (>500/100 000/14 jours) et les zones à risque exceptionnel (circulation de variantes du virus ou autres considérations qualitatives). Les pays "jaunes" sont des zones à haut risque, qui font l'objet de tests obligatoires, de vaccination ou de guérison. À partir du 22 décembre 2021, une distinction sera faite entre les voyageurs de l'UE/Schengen et ceux de l'extérieur de	Les voyages non urgents ne soient déconseillés que dans les zones à haute incidence et à variabilité virale. La Belgique et les Pays-Bas sont des zones à haut risque. À partir du 1er août, une distinction sera faite entre les zones à haut risque (par exemple, >100/100 000/7 jours) et les zones de variants du virus (circulation des variants du virus significativement plus élevé qu'en Allemagne). La Belgique et les Pays-Bas ne sont pas classés parmi les zones à haut risque. Les règles d'entrée en République fédérale d'Allemagne ont été fixées au niveau fédéral avec effet au 13 mai par le Corona-EinreiseV et les dispositions suivantes s'appliquent : À partir du 1er mars, les voyageurs entrants recevront un "SMS Corona" du Bund avec un rappel des règles. *Pour les zones non à risque :* Aucune obligation de déclaration via Einreiseanmeldung ou obligation de quarantaine. Obligation de preuve À partir du 1er août, une preuve est exigée à l'arrivée : vaccination complète (+14 jours), preuve de guérison ou test négatif récent (PCR : max. 72 heures ; antigène : max. 48 heures). Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI.	Des conseils spécifiques à chaque pays s'appliquent. Les voyages vers les pays hors de l'UE restent fortement déconseillés. Les pays de l'UE sont codés par couleur. L'Allemagne et les Pays-Bas sont rouges. Le 19 juillet, il a été annoncé que les contrôles seraient renforcés et qu'une procédure plus stricte serait introduite pour les voyageurs en provenance des pays de l'UE/Schengen où circulent des variantes dangereuses du virus, indépendamment du code couleur. Lorsqu'ils reviennent d'une zone à haut risque de l'UE, les voyageurs devront être entièrement vaccinés ou, en plus d'un test PCR le premier jour, effectuer un test PCR le septième jour. Actuellement, cela ne s'applique à aucun pays. PLF : Toute personne arrivant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire de localisation des passagers de la santé publique en ligne (https://travel.info-coronavirus.be/de/public-health-passenger-locator-form). Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement. Les personnes arrivant en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire PLF si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures. Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager avec le

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
l'UE/Schengen. Pour les voyageurs provenant de l'extérieur de l'UE/Schengen, une exigence générale de test sera appliquée : Test NAAT datant de 48 heures maximum ou test antigénique datant de 24 heures maximum. Cette disposition ne s'applique pas aux voyageurs de l'UE/Schengen. *Pour les zones vertes:* Aucune recommandation de quarantaine et aucun test négatif obligatoire. Aucun certificat COVID n'est requis non plus. Toutefois, il est recommandé de faire un self-test à son retour de l'étranger. *Pour les zones jaunes (Belgique & Allemagne) s'applique :* <u>Quarantaine et enregistrement</u> Aucune obligation de quarantaine ou de notification <u>Preuve de test négatif</u> Il est fortement recommandé à tous les voyageurs d'effectuer un test au GGD ou un self-test après leur arrivée aux Pays-Bas, le jour 2 et le jour 5. Il ne s'agit pas d'une obligation. Les voyageurs à destination des Pays-Bas doivent avoir un résultat négatif au test NAAT avant leur arrivée. Le test doit dater de moins de 48 heures au moment de l'arrivée. Un test rapide d'antigène datant de 24 heures au maximum est également autorisé. Le résultat négatif du test doit être rédigé en NL, EN, DE, FR, IT, PT, SP et doit également contenir les données personnelles et le logo ou la référence d'un médecin ou d'un institut.	<u>Exceptions à l'obligation de preuve :</u> - Transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que traverser une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes traversant la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes) ; - Forces étrangères ; - Pour les séjours de moins de 72 heures pour les visites de parents au premier degré, de partenaires ou de co-parents. Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. *Pour les zones à haute risque (La Belgique et les Pays-Bas) ou les zones de mutation virale.* <u>Obligation de déclaration</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à forte incidence ou à variante virale au cours des dix derniers jours doivent s'inscrire avant leur arrivée sur Einreiseanmeldung.de (www.einreiseanmeldung.de). Les personnes qui ont été entièrement vaccinées ou qui se sont récemment remises du COVID-19 doivent également s'inscrire. <u>Obligation de quarantaine</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à haute incidence au cours des dix derniers jours doivent, en principe, être directement mises en quarantaine	formulaire d'adulte accompagnant, à condition qu'ils voyagent avec l'adulte accompagnant. <u>Retour en tant que résident après avoir résidé à l'étranger :</u> - Retour des zones verte ou orange) :Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test. Remarque : le statut d'une zone peut changer à tout moment pendant votre séjour. - Retour des zones rouges (NL & RNW) : Avec un certificat corona numérique avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Pas non plus pour ceux qui se font tester avec un test PCR le premier ou le deuxième jour après leur arrivée (à l'exception des enfants de moins de 12 ans). Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables. - Retour d'une zone à très haut risque (« variantes préoccupantes »): Quarantaine obligatoire de 10 jours avec test PCR au premier et au septième jour, également pour les personnes entièrement vaccinées ou ayant déjà effectué un test négatif dans le pays. <u>Arrivée en Belgique en tant que non-résident :</u> - Arrivée en provenance des zones verte ou orange: Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
En cas de voyage avec un transporteur, ce dernier doit le vérifier. *Exceptions à l'obligation de test (entre autres) :* - Un séjour aux Pays-Bas de moins de 12 heures, si le passager n'a pas voyagé avec un moyen de transport commercial de passagers ; - Une personne qui se trouve dans une zone à haut risque depuis moins de 12 heures ; - Travailleurs frontaliers, -étudiants - Personnes jusqu'à 12 ans ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Les voyageurs munis d'un ordre de mission de NATO ; - Passagers utilisant le transport régional transfrontalier de passagers ; - Les personnes utilisant le transport commercial de passagers et dont la destination finale n'est pas les Pays-Bas, et qui ne quittent pas la station de transfert. - À partir du 1er juillet : les voyageurs munis d'une preuve de vaccination (via le certificat ou non) et les voyageurs de l'UE munis d'une preuve de guérison (via le certificat ou non). *Pour les zones à risque très élevé et les zones à risque exceptionnellement élevé :* <u>Quarantaine et enregistrement</u> Pour les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel, une obligation légale de quarantaine de	pendant dix jours. Cela ne s'applique pas aux personnes qui peuvent présenter un certificat de vaccination valide ou une preuve de guérison récente du COVID-19. Il est possible de mettre fin à une quarantaine au bout de 5 jours avec un certificat de test négatif valide, qui peut être pris le cinquième jour. Il n'est pas possible de mettre fin à la quarantaine avant avec un test antérieur. Pour les voyageurs en provenance de zones à virus variable, il existe une exception de 14 jours de quarantaine et aucune possibilité de raccourcir cette période. Il n'y a pas non plus d'exception pour les personnes vaccinées. <u>Relevé de test négatif, carnet de vaccination ou preuve d'une guérison récente du COVID-19 :</u> En outre, les voyageurs en provenance de pays à haute incidence doivent être en mesure de présenter un résultat de test négatif aux autorités sanitaires dès leur arrivée (sauf pour les enfants de moins de 6 ans). Le cas échéant, la preuve de la vaccination ou de la guérison récente du COVID-19 est suffisante (voir "politique de test"). Cela s'applique également aux voyageurs par voie aérienne. Le certificat de test négatif peut dater de 48 heures maximum en cas d'utilisation d'un test rapide, de 72 heures maximum en cas d'utilisation d'un test PCR. Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI <u>Exceptions à l'obligation de notification et de quarantaine :</u> - transit sans s'arrêter ;	- Arrivée en provenance des zones rouges (RNW & les Pays-Bas) : Avec un certificat corona numérique avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables. - Arrivée d'un pays hors de l'UE : Il faut être entièrement vacciné (+ 2 semaines) avec un vaccin approuvé par l'Europe et un test PCR le jour de l'arrivée. S'il est négatif, pas de quarantaine. - Arrivée en provenance d'une zone à très haut risque ("variantes préoccupantes") : Une interdiction d'entrée pour les non-Belges qui ne vivent pas en Belgique et qui se sont trouvés dans une zone à très haut risque à tout moment au cours des 14 derniers jours. Il existe une exception pour les voyages essentiels du personnel des transports et des diplomates. Ils doivent subir une quarantaine obligatoire de 10 jours avec un test PCR le premier et le septième jour. La quarantaine ne peut être interrompue que pour l'exécution de la raison essentielle.

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
10 jours s'applique à l'arrivée aux Pays-Bas. Une déclaration de quarantaine numérique ou papier doit être remplie avant l'arrivée aux Pays-Bas et présentée à l'arrivée. Le transporteur, le cas échéant, doit le vérifier. La quarantaine peut être raccourcie à 5 jours avec un test au cinquième jour, s'il est négatif. *Exceptions à l'obligation de quarantaine :* - Comme pour les zones à haut risque, voir ci-dessus. Y compris les travailleurs frontaliers, les étudiants, les séjours de <12 heures, la coparentalité, les traitements médicalement nécessaires, le personnel de transport. - Depuis le 22 septembre, les voyageurs entièrement vaccinés sont exemptés de quarantaine. - L'obligation de remplir la déclaration de quarantaine demeure et des preuves supplémentaires doivent être fournies. <u>Preuve de test négatif</u> Comme pour les voyageurs en provenance de zones à haut risque, les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel doivent avoir un certificat de test TAAN négatif avant leur arrivée, ne datant pas de plus de 72 heures. À partir du 1er juillet, un test antigénique datant de moins de 48 heures sera également suffisant. En outre, les dispositions suivantes s'appliquent aux passagers	- Les personnes qui n'ont fait que transiter par une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes qui franchissent la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes). S'il s'agit d'une zone à virus, cela s'applique aux séjours d'une durée maximale de 72 heures ; - Les forces militaires étrangères (à l'exception des forces provenant des zones à virus) ; - Un séjour de moins de 72 heures pour les visites à la famille au premier degré, aux partenaires ou à la garde conjointe (à l'exception des visites en provenance de zones à variante virale). Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. (à l'exclusion des zones à virus). <u>Exceptions à l'obligation de test :</u> - Transporteurs séjournant en Allemagne pendant moins de 72 heures ; - Une exception à la règle principale s'applique aux travailleurs transfrontaliers et aux frontaliers, et autres personnes qui traversent fréquemment la frontière pour moins de 24 heures mais il est précisé qu'ils doivent effectuer un test au moins deux fois par semaine. - Cela limite la fréquence des tests à deux fois par semaine et permet, par exemple, un test après l'arrivée chez l'employeur.	

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (20-12-2021 – 10h00)

Disclaimer : *Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
voyageant par voie aérienne ou maritime à partir de zones à risque très élevé et de zones à risque exceptionnellement élevé : Les voyageurs doivent également présenter un résultat négatif à un test rapide en plus du test PCR négatif. Ce test rapide ne doit pas dépasser 24 heures (en raison de difficultés pratiques, le délai a été prolongé de 4 à 24 heures) au moment de l'embarquement. Cette obligation est levée si le test PCR est effectué jusqu'à 12 heures avant le départ. Les mêmes exceptions à l'obligation de test s'appliquent que pour les zones à haut risque, voir ci-dessus. Par exception, l'obligation s'applique également aux détenteurs d'un certificat (preuve de vaccination ou de guérison), ce qui n'enlève rien à l'obligation de test. Il existe une interdiction générale de voyager en avion à travers un certain nombre de pays : https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/coronavirus-covid-19/reizen-en-vakantie/vliegverbod		

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés :

- https://ec.europa.eu
- https://www.ecdc.europa.eu
- https://www.who.int
- https://www.rivm.nl
- https://www.vrzl.nl
- https://www.ggdzl.nl
- https://www.bundesregierung.de
- https://www.auswaertiges-amt.de
- https://www.land.nrw/corona
- https://rki.de
- https://www.kreis-heinsberg.de
- https://www.staedteregion-aachen.de
- http://www.aachen.de
- https://www.health.belgium.be
- https://www.info-coronavirus.be
- https://www.crisis-limburg.be